



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N^o de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS
ÉCOLE BAIE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la quatrième séance du Conseil d'établissement tenue le 4 décembre 2019 à 19 h 00, à l'école de la Baie-Saint-François.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Jeanne Briand, parent	Mme Marie-Ève Brière, technicienne en travaux pratiques (soutien)
M. Simon Jeanneau, parent	Mme France Therrien, enseignante
Mme Julie Fortin, parent substitut	Mme Mylène Métivier, enseignante
	M. Jasmin Lecompte, enseignant

PARTICIPAI(EN)T ÉGALEMENT

Mme Marie-Josée Meloche, directrice
M. Jean Messier, enseignant

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Phébé Paquette-Brodeur, parent
M. Philippe Lavallée, parent
Mme Julie Frappier, parent
M. Pierre-Marc Gendron, parent
Mme Marie-Claude Richer, Conseillère en orientation (professionnel)
M. Martin Laroche, enseignant
Mme Mélanie Leduc, parent substitut
M. Sylvain Hamel, membre de la communauté
Mme Karine Prigent, O.P.P.
Mme Sabrina Derouin, O.P.P.
Thita Khunn, étudiante
Alexis Frappier, étudiant



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Jeanne Briand accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Simon Jeanneau, appuyé par Mme Mylène Métivier, et résolu:

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté après les modifications suivantes :

- Nous devrions lire au « 2018-2019 » au lieu de « 2019-2020 » aux points suivants :
10.2 Fonctionnement 2018-2019
10.3 Fonds à destination spéciale 2018-2019
- Le point 13. Examens janvier 2020 est retiré de l'ordre du jour

CÉ # 19-20-12-25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Jasmin Lecompte, appuyé par Mme France Therrien, et résolu:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 16 octobre 2019 soit adopté après avoir apporté la modification suivante :

- Dans la section présence, une petite erreur s'est glissée dans le nom de Mme Julie Frappier et doit être corrigé.

CÉ # 19-20-12-26

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI(S) AU PROCÈS-VERBAL :

Les suivis au procès-verbal du Conseil d'établissement du 16 octobre 2019 sont déjà à l'ordre du jour de cette séance. Il n'y a donc aucun suivi à ce moment de la séance.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N^o de la résolution
ou annotation

5. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2019-2020

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne;

CONSIDÉRANT que la direction dépose un projet de règles de régie interne du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

Mme France Therrien se questionne au sujet de l'application de la règle concernant les absences. Une discussion s'en suit. Mme Jeanne Briand indique que, lors de la séance de janvier, elle fera un rappel sur l'importance d'assister aux réunions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jasmin Lecompte, appuyé par M. Simon Jeanneau, il est résolu d'établir les règles de Régie interne 2019-2020, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater la direction pour qu'une copie finale des règles de régies internes soit préparée.

CÉ # 19-20-12-27

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE 2020-2021

CONSIDÉRANT l'article 91 de la Loi de l'instruction publique, pour l'application de l'article 90, le Conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution des utilisateurs des biens ou services offerts.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme France Therrien, appuyé par M. Simon Jeanneau, il est résolu :

QUE le Conseil d'établissement donne l'autorisation à Mme Marie-Josée Meloche de procéder avec les demandes de soumissions auprès d'entreprises en prenant soin d'inclure des compagnies de la région dans les soumissions.

en vue de faire son choix selon les critères suivants :

- Répondre aux besoins de l'école (voir liste des besoins : document en annexe);
- Le coût chargé aux parents;



***Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N^o de la résolution
ou annotation**

- Les offres esthétiques proposées (fonds, positionnement du sujet, grandeurs des cadres, etc.);
- La disponibilité de l'entreprise pour les prises de photos;

Par la suite, le Conseil d'établissement fera un choix éclairé lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

CÉ # 19-20-12-28

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT l'article 79.2 de la Loi de l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur les critères de sélection du directeur de l'école.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil d'établissement enverra une lettre à cet effet à la direction générale.

8. CORRESPONDANCE

Madame Jeanne Briand informe les membres du Conseil d'établissement qu'il n'y a aucune correspondance reçue.

9. QUESTION DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

10. BUDGET

La direction fait le bilan financier de l'année scolaire 2018-2019, du fonctionnement et de l'investissement de l'école et du fonds à destination spéciale.

10.1 BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

La direction présente aux membres du Conseil le bilan financier de l'école de l'année scolaire 2018-2019 (voir document en annexe).

M. Simon Jeanneau s'interroge au sujet des surplus budgétaires. Mme Marie-Josée Meloche indique que plusieurs salaires ont été payés par la commission scolaire au lieu de l'être par l'école. Les corrections seront effectuées ultérieurement. Ce qui devrait rétablir la situation.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

M. Jasmin Lecompte se questionne sur une somme qui devait être remise à l'accueil de la famille syrienne qui avait été amassé par l'école Edgar-Hébert et qui a été transféré à l'école de la Baie-Saint-François lors de la fusion des deux écoles. Lors du conseil d'établissement du 31 janvier 2017, les membres du conseil avaient voté pour que cette somme revienne aux élèves de l'école entre autres pour le système méritas (bourses, récompenses et déjeuner du 1^{er} cycle).

De plus, les membres se questionnent au sujet de la mesure 30 170 destinée à l'embellissement de la cour d'école. Dû à plusieurs facteurs, nous n'avons pas pu l'utiliser pour la cour d'école et, de mémoire, nous l'avons utilisé ailleurs.

Mme Marie-Josée Meloche nous informe que le ministre d'éducation a mentionné que la mesure pour l'embellissement des cours d'école serait bonifiée. Elle nous tiendra au courant des développements à ce sujet.

10.2 FONCTIONNEMENT 2018-2019

La direction présente le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement en date du 15 novembre 2019 (voir document en annexe).

10.3 FONDS À DESTINATION SPÉCIALE 2018-2019

La direction présente aux membres du Conseil l'état de la situation du fonds à destination spéciale de 2018-2019 (voir document en annexe).

M. Jasmin Lecompte souligne que le football semble encore être favorisé par l'attribution de certaines sommes. Mme Marie-Josée Meloche mentionne qu'elle a le souci de combler les déficits et de réduire le plus possible les frais chargés aux parents. De plus, elle indique que ce sport coûte plus cher que tout autre sport. Grâce à des dons, nous pouvons nous permettre d'avoir des équipes de football. Si nous chargions le coût réel de l'activité aux parents, il n'y aurait plus d'équipes de football. Cette année, une somme de 300\$ a été exigée aux parents des étudiants désirant faire partie d'une équipe sportive et ce, peu importe le sport. Finalement, elle est arrivée à ce que les intra-muros soient gratuits. M. Simon Jeanneau s'interroge sur la possibilité de redistribuer de futurs surplus budgétaires aux autres sports puisque nous avons un don substantiel pour le football. Mme Marie-Josée Meloche indique qu'elle ne peut pas le garantir. Ce dossier est à l'étude.

11. ZOTHÉRAPIE

CONSIDÉRANT l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le pouvoir d'organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives.

À la lumière des précisions apportées par la direction suite aux questions posées par les membres du conseil, la direction demande de permettre l'organisation d'un service de zoothérapie à l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Simon Jeanneau, appuyé par Mme Marie-Eve Brière, il est résolu :

Qu'un tel service soit mis en place.

CÉ # 19-20-12-29

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PROGRAMME HORS PISTE – VOLET 2

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

Par une lettre explicative, madame Nathalie Groulx, psychoéducatrice à l'école présente le volet 2 du programme Hors-piste +. Ces ateliers animés par un professionnel de l'école et un du CISSS visent d'abord des élèves qui auront été ciblés pour participer à 10 ateliers de groupe visant l'intervention précoce qui les aideront à développer les compétences nécessaires pour faire face aux situations anxiogènes auxquelles ils sont confrontés. Le programme vise aussi à outiller les parents de ces élèves à mettre en place des moyens pour favoriser le développement de ces compétences chez l'adolescent (5 rencontres de groupe). Ce programme sera offert sur une base volontaire. Pour y participer, le jeune et le parent doivent donner leur accord.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Fortin, appuyé par Mme France Therrien, il est résolu :

QUE le conseil d'établissement approuve la réalisation du programme Hors piste + tel que décrit ci-haut.

CÉ # 19-20-12-30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N° de la résolution
ou annotation

13. EXAMENS JANVIER 2020

Ce point a été enlevé de l'ordre du jour.

14. LEVÉES OU GELÉES DE COURS POUR UNE PRATIQUE OU UN EXAMEN

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT qu'avant d'approuver les propositions, la direction de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement;

La direction demande :

- le 25 mars 2020, il y aura passation d'une pratique d'examen de français écriture en 2^e secondaire en prévision de l'examen du MEES de mai 2020 afin d'exposer les élèves aux contextes d'examen du MEES. La direction demande un gel d'horaire pour les 2 premières périodes (sans pause). Il y aura des cours en après-midi.
- le 7 mai 2020, il y aura passation de l'examen du MEES de français écriture de 5^e secondaire. La direction demande une levée de cours pour la journée.
- le 7 mai 2020, il y aura passation de l'examen final de français écriture en 3^e et 4^e secondaire. La direction demande une levée de cours pour la journée. Par contre, il faudra regarder la faisabilité avec la disponibilité des locaux. S'il n'y a pas de retour fait au conseil d'établissement, c'est que cette levée de cours est possible.
- le 20 mai 2020, il y aura passation de l'examen du MEES de français écriture de 2^e secondaire. La direction demande un gel d'horaire pour les 3 premières périodes (sans pause) afin de respecter le temps de dîner de tous. Il y aura donc un retour en classe à la 4^e période.

Donc, les élèves touchés par les levées ou les gelées feront leur examen selon les modalités établies.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mylène Métivier, appuyé par M. Simon Jeanneau, il est résolu :

QUE le conseil d'établissement approuve ces levées ou gelées de cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ # 19-20-12-31

15. DONS, LEGS, SUBVENTIONS OU AUTRES CONTRIBUTIONS BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

La direction mentionne les dons reçus depuis le début de l'année. Un document récapitulatif est déposé en annexe du procès-verbal faisant partie intégrante.

16. MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES

Les représentants des élèves étant absents, il n'y a donc aucun mot des élèves à cette séance.

17. MOT DU COMITÉ DE PARENTS

Les représentants du comité de parents étant absents, il n'y a donc aucun mot du comité de parents à cette séance.

18. MOT DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS

Aucun

19. ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N^o de la résolution
ou annotation

19.1 Activités de Noël

La direction demande, au nom du comité des activités étudiantes, une gelée de cours en après-midi pour les activités de Noël le vendredi 20 décembre 2019. Le comité présentera le calendrier des activités à l'équipe-école prochainement.

19.2 CampiAgile

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « Gymnastique CampiAgile ». Cette sortie aura lieu le 23 janvier 2020 pour les élèves du groupe PSE en 1^{re} secondaire et le 17 janvier 2020 pour les élèves du groupe PSE en 2^e secondaire. Durant leurs périodes d'éducation physique, les élèves iront s'entraîner au club CampiAgile. Les objectifs pédagogiques poursuivis avec le programme sont agir en éducation physique, actions de locomotion et expérimenter un entraînement en gymnastique. Il y a 56 élèves visés de 1^{re} et 2^e secondaire PSE par cette activité. Les enseignants responsables sont M. Marc Lafontaine et M. Marc-André Théorêt et il y aura 1 accompagnateur. Le coût de cette activité est de 20\$ par élève (programme spécial). Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais encourus par cette activité.

19.3 Fat bike

Dans le cadre du programme PSE en 3^e et 4^e secondaire, l'enseignant M. Marc Lafontaine fait la demande d'effectuer une sortie en janvier ou en février 2020 selon les conditions météorologiques et durant les heures de cours. Les élèves effectueront une excursion en « Fat Bike » sur la piste cyclable de la ville et suivront une courte formation technique avant le départ. Les objectifs pédagogiques poursuivis avec le programme sont agir en éducation physique et explorer différentes formes d'entraînement. Il y a 61 élèves visés et cette sortie engendre une dérogation à l'horaire. Des frais de location d'équipement représentent un coût de 12.25\$ par élève. Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais encourus par cette activité. Il y aura 2 accompagnateurs. L'enseignant responsable est M. Marc Lafontaine.

19.4 Ski de fond et raquette

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « Ski de fond et raquette ». Cette sortie aura lieu le 5 février 2020 (sujet à changement selon la météo). Les élèves vivront une initiation au ski de fond et à la raquette sur sentiers. Les objectifs pédagogiques poursuivis avec le programme sont agir en éducation physique et explorer des façons



Procès-verbal Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

de s'entraîner en plein air l'hiver. Le départ se fera à 8h45 de l'école et le retour est prévu à 15h45 et les élèves participants doivent s'apporter un lunch froid. Il y a 112 élèves visés de 1^{re} et 2^e secondaire PSE par cette activité et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. Les enseignants responsables sont M. Marc Lafontaine et M. Marc-André Théorêt et il y aura 4 accompagnateurs. Le coût de cette activité est de 15.27\$ par élève (programme spécial). Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais encourus par cette activité.

19.5 Multisports Vaudreuil

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « Entraînement au centre Multisports Vaudreuil ». Cette sortie aura lieu le 17 mars 2020. Les élèves vivront un entraînement dans un centre à la fine pointe de la technologie. Le départ se fera au début de la 1^{re} période de l'école et le retour est prévu pour les autobus de 16h00. Il y a 61 élèves de 3^e et 4^e secondaire PSE visés et cette sortie engendre une dérogation à l'horaire. Les enseignants responsables sont M. Marc Lafontaine et M. Marc-André Théorêt et il y aura 2 accompagnateurs. Le coût de cette activité est de 33\$ par élève (programme spécial). Les parents des élèves désirant participer à l'activité devront déboursier les frais encourus par cette activité.

19.6 Pièce de théâtre Tom Sawyer

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie à Valspec pour aller voir la pièce Tom Sawyer le 11 décembre 2019. Dans le cadre du cours de français, les enseignants désirent amener les élèves voir la pièce Tom Sawyer. Le transport pour aller voir la pièce se fera à pied. Il y a environ 35 élèves visés de FPT 1 et 2 pour cette sortie et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. L'enseignant responsable est M. Philippe Cavin-Bélair et il y aura trois accompagnateurs. Les frais encourus seront défrayés par la subvention « sorties culturelles ».

19.7 et 19.8 Matawin et campagnes de financement

Les enseignants en FPT1 souhaitent offrir à leurs élèves une expérience unique de dépassement de soi qui permettra à chacun d'eux de mieux se connaître et de découvrir certaines forces et limites personnelles. Le milieu défavorisé dans lequel la grande majorité de ces élèves évoluent ne leur permettent pas de vivre de telles expériences de vie. Leurs élèves sont souvent perturbés par leur milieu familial dysfonctionnel et cela leur occasionne souvent un grand retard social. Ce voyage leur permettra de vivre une expérience hors du commun où l'entraide et l'effort seront valorisés. Certains de leurs élèves sont très impulsifs, ils viennent parfois de milieux violents, leur estime de soi est souvent très faible. L'école est parfois souvent signe



Procès-verbal Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de la Baie-Saint-François

N° de la résolution ou annotation

d'échec pour eux. Ils veulent, par ce projet rassembleur, travailler différentes sphères sociales avec eux et leur permettre de travailler collectivement à l'atteinte d'un projet commun qui aura certainement des répercussions plus que positives sur l'estime personnelle de chacun d'eux. Cette expérience mettra de côté, pour ces quelques jours, leur quotidien qui est parfois difficile pour vivre une expérience de solidarité hors du commun. Les activités prévues sont la confection en équipe d'un quinzhee (abri de neige d'origine amérindienne, 4 à 5 heures de travail) et installation pour la nuit ; préparer, allumer et contrôler un feu ; préparation, service et nettoyage des repas ; glissade ; traineau à chien et raquette. Il y a environ 22 élèves visés de FPT 1 pour cette sortie et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. Les enseignants responsables sont M. Philippe Cavin-Bélaïr, Mme Annie Schinck et Mme Kathy Young. Cette sortie aura lieu du 18 au 20 février 2020. Afin de payer ce voyage aux élèves, plusieurs activités de financement sont prévues dans le cadre de leur cours:

- Vente de bonbons à l'Halloween, Noël, à la Saint-Valentin et Pâques
- Vente de biscuits de Noël et pets de sœur
- Vente de bois d'allumage
- Vente de plants de jardin
- Vente de pâtisserie et boulangerie
- Vente d'allume-feu fait avec du phragmite
- Collecte de dons auprès des députés, de la Fondation EBSF, du Carrefour jeunesse-emploi, etc.

Toutefois, si l'objectif monétaire n'est pas atteint afin d'effectuer ce projet, les enseignants proposeront une activité alternative et nous soumettrons cette proposition alternative.

19.9 et 19.10 Club Aventure (Jeux d'évasion et Électrium + La Ronde)

Mme Marie-Eve Brière présente deux sorties du « Club Aventure ». La 1^{re} **sortie** est une visite à l'Électrium et participer à un jeu d'évasion le 3 avril 2020 après l'école (16h15 à 23h15). Cette activité est sur base volontaire et le coût est de 35\$ pour le transport et les activités. Les élèves peuvent souper au restaurant ou s'apporter un lunch. Cette sortie s'adresse à tous les élèves de l'école et le nombre de places disponible est d'environ 45. Les enseignants responsables sont M. Gérard Paquette et M. André Boucher. Il y aura 6 accompagnateurs. La 2^e **sortie** est une journée d'activité à La Ronde qui se tiendra un samedi en mai ou en juin 2020. Cette activité est sur base volontaire et le coût est de 40\$ pour le transport et l'entrée à la Ronde. Les élèves doivent avoir de l'argent de poche et diner sur place, car les lunchs ne sont pas permis. Cette sortie s'adresse à tous les élèves de l'école et le nombre de places disponible est de 40 et



***Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N° de la résolution
ou annotation**

plus. Les enseignants responsables sont M. Gérard Paquette et M. André Boucher. Il y aura 6 accompagnateurs.

19.11 Costa Rica en janvier 2021

Mme Marie-Eve Brière présente le « voyage au Costa Rica ». Ce voyage aura lieu en janvier 2021. Il s'agit d'un voyage où les élèves suivront un programme de formation en langue espagnole d'une durée de 3 heures par jour, et ce, pendant 14 jours. Ils habiteront dans une famille d'accueil pendant 11 jours et participeront à différentes activités avec des gens de la communauté d'accueil. Ils suivront un cours sur la culture de ce peuple et participeront à plusieurs activités (randonnée pédestre, visite d'un refuge animal, cours de danse, soirées culturelles, rencontres sportives, découverte de l'écosystème, etc.). Il y a entre 20 et 40 élèves visé de 5^e secondaire PEI par ce voyage et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. L'enseignant responsable est M. Sébastien Parent. Il y aura 3 ou 4 accompagnateurs. De plus, il y a plusieurs activités de financement prévues. Un tournoi de golf aura lieu le 5 juin 2020. Ce financement est sur base volontaire et engendre une dérogation à l'horaire pour les élèves participants et les enseignants responsables. De plus, il y aura un souper spaghetti le samedi 20 ou 27 septembre 2020, ainsi que des soirées d'emballage chez un commerçant local (18 au 20 juin 2020). Le voyage est sur base volontaire et des frais de 2700\$ sont demandés. Une demande de subvention pour couvrir les frais des billets d'avion est demandée, mais n'est pas assurée. Le but visé par les activités de financement est de réduire les frais à 1000\$ ou 1500\$ par participant.

Mme Mylène Métivier se questionne au sujet de la date du tournoi de golf qui est prévu le vendredi 5 juin 2020. En effet, la semaine suivante a lieu l'examen du ministère en mathématiques SN de 4^e secondaire (mercredi le 10 juin 2020) ainsi que l'examen de sciences et technologies de 4^e secondaire et plusieurs de ces élèves participent généralement à cette campagne de financement et manqueront des cours importants à la préparation de ces examens. Ce tournoi pourrait très bien avoir lieu un samedi. Cela fait plusieurs années que ce tournoi se déroule à cette période de l'année et généralement, il y a une journée pédagogique. Mme Marie-Josée Meloche nous indique qu'elle rencontrera le comité à ce sujet. M. Jasmin Lecompte souligne que, selon le comité organisateur, c'est une question de coût. Mme Marie-Josée Meloche s'informerait la différence de prix entre le vendredi et le samedi. De plus, il est mentionné qu'à l'habitude, le propriétaire du club de golf en question est d'arrangement.

Pour l'instant, les membres du conseil d'établissement autorisent la tenue du voyage et les campagnes de financement du souper spaghetti et de l'emballage, mais la



***Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N° de la résolution
ou annotation**

campagne de financement du tournoi de golf sera de nouveau discutée lors de la prochaine séance avec les nouvelles informations.

19.12, 19.13 et 19.14 Secondaire en Spectacle

Mme Marie-Eve Brière invite les membres du conseil d'établissement à venir assister à la finale locale de Secondaire en spectacle. La finale se tiendra le samedi 22 février 2020 dès 19h à l'auditorium Robert Brain. Si vous désirez vous procurer des billets, ils sont au coût de 10\$ et vous devez contacter M. Martin Laferrière.

Mme Marie-Ève Brière présente le document qui offre la possibilité de remise d'un prix spécial lors de la finale locale de Secondaire en spectacle. Il s'agit d'un prix hors concours. Un des participants de la finale, dans la catégorie interprète ou auteur-compositeur ou musicien, aura la chance d'être choisi comme artiste invité pour le tournage d'un épisode du **Studio Grange**. Le choix du gagnant sera fait par les représentants de la web-série, présent dans la salle le soir de la finale et non par le jury. Le comité organisateur et la direction s'assureront que l'annonce se fait de façon sobre en respectant les normes de publicité et contributions financières dans les écoles.

Mme Marie-Ève Brière présente le document sur le protocole d'entente avec « NousTV » concernant la production et la diffusion de la finale locale de Secondaire en spectacle. L'équipe locale de NousTV nous offre une production professionnelle de notre finale locale de Secondaire en spectacle d'une valeur de 12 800\$ et en contrepartie, nous leur offrons la visibilité suivante : un message d'encouragement et le logo de NousTV dans le programme de la finale locale de secondaire en spectacle, un message d'encouragement dans l'album des finissants, une bannière déroulante avec le logo de NousTV à l'entrée de la salle lors de la finale locale (matériel fourni par NousTV) et des affiches installées à différents endroits dans l'école annonçant la diffusion de l'émission spéciale mettant en vedette les participants à Secondaire en spectacle (affiches fournies par NousTV). Le tout respecte les normes de publicité et contributions financières dans les écoles et nous avons ce partenariat avec eux depuis de nombreuses années. Finalement, NousTV fait participer des élèves de l'école à cette production (caméraman et assistant à la réalisation).

Le conseil d'établissement accepte cette entente de partenariat et Mme Marie-Josée Meloche signera le protocole.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N^o de la résolution
ou annotation

19.15 Grand défi Pierre Lavoie

Mme Marie-Eve Brière présente l'activité « Grand Défi Pierre Lavoie ». Cette activité aura lieu du 8 au 10 mai 2020 de Québec vers Montréal. Il s'agit d'une activité pour créer une culture en santé préventive au Québec en amenant les jeunes à adopter de saines habitudes de vie. Il y a un maximum de 40 élèves de tous les niveaux visés et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves (vendredi le 8 mai en après-midi). Les enseignants responsables sont Mesdames Janick Brassard, Véronique Jacques et Marie-Pier Huot ainsi que messieurs Jean-François Dionne et Martin Laferrière. Il y aura 4 accompagnateurs. Cette activité est sur base volontaire et des frais d'environ 340\$ par élève sont demandés. Deux activités de financement sont prévues. Il s'agit d'emballage au magasin Walmart pendant une fin de semaine et un souper spaghetti.

Les membres du conseil d'établissement autorisent la participation de l'école à cette activité et Mme Marie-Josée Meloche nous informe que, lors de la séance en mai prochain, elle nous présenterait la demande pour 2021 afin d'aider le comité organisateur dans le processus.

19.16 Bal et cérémonie des finissants

Mme Marie-Josée Meloche, Mme Marie-Eve Brière ainsi que M. Jean Messier du comité du bal et de la cérémonie des finissants nous demandent l'autorisation de réinvestir le surplus budgétaire généré par la cérémonie et le Bal des finissants 2019 dans l'activité de cette année. Pour ce qui est du **bal des finissants**, le surplus est d'environ 552.52\$. Il y a eu 216 billets vendus, ce qui fait environ 2.56\$ par billet. Le comité indique que pour un tel type d'événement, il est extrêmement difficile de faire un budget exact. Il est pratiquement impossible de savoir le nombre de billets qui sera vendu. Nous souhaitons conserver ces surplus afin de les réinvestir cette année. En effet, l'an dernier, nous n'avons pas eu à payer l'impression des billets, car elle faisait partie de l'entente avec l'impression de l'album des finissants. Ce n'est peut-être pas le cas cette année et cette dépense s'élève à environ 700\$. De plus, il faut tenir compte de l'achat potentiel de tissus que nous n'avons pas eu à acheter l'an dernier. Pour ce qui est de la **cérémonie des finissants**, le surplus est d'environ 1535.41\$. Il y a eu 602 billets vendus, ce qui fait environ 2.55\$ par billet. Le comité indique que pour un tel type d'événement, il est extrêmement difficile de faire un budget exact. Il est pratiquement impossible de savoir le nombre de billets qui sera vendu (avec 2 prix différents). Nous souhaitons conserver ces surplus afin de les réinvestir cette année. En effet, l'an dernier, la cérémonie avait lieu en après-midi et la température était propice à la prise de photos à l'extérieur. Toutefois, cette année, dû à plusieurs complications au niveau de la réservation de la salle avec Valspec, la cérémonie aura



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

lieu en soirée. Ce qui nous oblige à réserver le Café chez Rose pour la prise de photos après l'événement. Nous devons également nous prévaloir du service de conciergerie, d'un gardien de sécurité et peut-être du service de bar sans alcool. Nous devons également prévoir du budget pour la décoration de cette salle. Finalement, nous avons été informés d'une augmentation du coût de location de la Salle Albert-Dumouchel. Donc, nous ne souhaitons pas devoir augmenter le prix des billets cette année. En terminant, c'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons pouvoir réinvestir les surplus budgétaires 2019 dans ces deux événements cette année.

M. Jean Messier souligne qu'à l'époque, il était coutume de réinvestir les surplus budgétaires dans les activités afin d'en assurer la réalisation l'année suivante. De nos jours, ce n'est plus nécessairement le cas. De plus, nous avons été surpris par le bal l'an dernier, car il y a eu beaucoup d'élèves qui se sont accompagnés entre eux. C'est quelque chose d'impossible à prévoir.

Mme Jeanne Briand suggère de peut-être indiquer sur le billet la mention « événement et contributions ». De cette façon, nous pourrions peut-être conserver les surplus pour l'année suivante. Mme France Therrien suggère d'envisager l'élaboration de balises dans le cas de surplus budgétaires. Mme Jeanne Briand demande à Mme Marie-Josée Meloche s'il y a une façon légale de conserver les surplus dans le budget pour l'année suivante. Mme Marie-Josée Meloche indique que ce sujet doit être rapporté au conseil d'établissement à chaque année. De plus, elle nous mentionne qu'elle travaille sur un formulaire où, advenant le cas où il y a des remboursements, elle demande aux parents s'ils désirent les porter au compte de leur enfant au lieu recevoir un chèque.

L'autorisation de réinvestir les surplus budgétaires générés par la cérémonie et le Bal des finissants 2019 dans l'activité de cette année est proposée par Mme Julie Fortin et appuyée par M. Simon Jeanneau.

CÉ # 19-20-12-32

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19.17 et 19.18 Club de plein-air Fat bike et raquette « Le Yéti »

Mme Marie-Eve Brière présente deux sorties du « Club de plein-air ». La 1^{re} **sortie** est une sortie de Fat bike le 21 janvier 2020 après l'école (16h30; site O Ti-bois Vert, via la rue Beaulac et de la Barrière à Valleyfield). Cette activité est sur base volontaire et le coût est de 30\$ par élève. Cette sortie s'adresse à tous les élèves de l'école et le nombre de places disponible est de 25. Les enseignants responsables sont Messieurs Patrick Léger, Philippe Cavin-Bélair, Marc Lafontaine ainsi que Mme Annie Schinck. Il y aura 4 accompagnateurs. La 2^e **sortie** est une de raquette qui se tiendra 11 mars 2020 après



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

**N° de la résolution
ou annotation**

l'école (16h30; au mont Rigaud). Cette activité est sur base volontaire et le coût est de 15\$. Cette sortie s'adresse à tous les élèves de l'école. Les enseignants responsables sont Messieurs Patrick Léger, Philippe Cavin-Bélair, Marc Lafontaine ainsi que Mme Annie Schinck. Il y aura 4 accompagnateurs.

19.19 École ouverte sur son milieu

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « École ouverte sur son milieu ». Elle aura lieu entre le 13 et le 17 janvier 2020 de 9h30 à 15h00 au Collège de Valleyfield. Cette activité est obligatoire et les coûts reliés à cette sortie sont assumés par la subvention « école inspirante et accessible ». Cette sortie s'adresse à tous les élèves de 3^e secondaire et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. Les élèves assisteront à 4 ateliers de 50 minutes d'informations scolaires afin de les aider à mieux connaître les domaines d'études disponibles au Collège et de les aider à faire des choix éclairés en lien avec les options de mathématiques et de sciences en 4^e et 5^e secondaire. La personne responsable est Mme Marie-Claude Richer.

19.20 Musée des Beaux-Arts de Montréal

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « Musée des Beaux-Arts de Montréal ». Cette sortie aura lieu le 19 mars 2020 pour les élèves PEI en 1^{re} secondaire. Le départ se fera à 9h15 et le retour est prévu pour 16h00. Les objectifs pédagogiques poursuivis avec le programme sont en lien avec le profil de l'apprenant et la compétence d'apprécier des œuvres. Il y a 55 élèves visés de 1^{re} secondaire PEI par cette activité et engendre une dérogation à l'horaire. L'enseignante responsable est Mme Émilie Poirier et il y aura 5 accompagnateurs. Les frais encourus seront défrayés par la subvention « sorties culturelles ».

19.21 Carnaval d'hiver

Mme Marie-Josée Meloche demande au conseil d'établissement de donner l'autorisation au comité d'enclencher l'organisation d'un carnaval d'hiver (effectuer des soumissions et des réservations). De plus, une levée de cours lors de cette journée sera également nécessaire. Les informations précises suivront lors de la prochaine séance.

Pour toutes informations supplémentaires sur les activités / sorties / voyages / campagnes de financement / dérogation d'horaire, veuillez consulter les documents en annexe.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Fortin, appuyé par M. Simon Jeanneau, il est résolu:



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Baie-Saint-François

N° de la résolution ou annotation	QUE, la tenue des sorties/activités/voyages/campagnes de financement / dérogation d'horaire, initié par les différents responsables, ait lieu selon les modalités énoncées.
CÉ # 19-20-12-33	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
	20. AUTRES POINTS
	20.1 Rencontre des parents pour les bulletins
	Mme Jeanne Briand demande aux membres du personnel comment s'est déroulée la rencontre des parents. Les enseignants ont remarqué une diminution significative du nombre de parents qui se sont présentés et s'en inquiètent. De plus, ils ont constaté qu'il y a eu plus de parents le vendredi matin que le jeudi soir. Pour sa part, Mme Jeanne Briand a reçu des commentaires de parents indiquant que cet événement n'avait pas été publicisé assez d'avance. Mme Marie-Josée Meloche indique que nous avons fait nos devoirs et c'est toujours au même moment chaque année.
	21. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE
	Mme Jeanne Briand rappelle la date de la prochaine séance telle qu'adoptée plus tôt. La séance du Conseil d'établissement se tiendra le mercredi 22 janvier 2020 à 19h00.
	20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
	Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Mylène Métivier, appuyé par Mme Marie-Eve Brière, et résolu:
	QUE la séance soit levée à 21h08.
CÉ # 19-20-12-34	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: auto;"/> <p style="text-align: center;">(Signature) Mme Jeanne Briand, présidente</p> <hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: auto;"/> <p style="text-align: center;">(Signature) Mme Marie-Josée Meloche, directrice</p>